



COMPTE-RENDU DU CSA-SD 2ND DEGRÉ (10/02/25)

Attention : ce compte-rendu n'est pas exhaustif. Nous contacter pour plus d'informations !
42@cgteduc.fr / 0651642689 / www.cgteduc42.fr

ÉLÉMENTS PRÉALABLES

PRÉSENTS AU DÉBUT DU CSA-SD 2ND DEGRÉ :

- IA-DASEN : M. Thierry Dikelé
- IA-DASEN adjointe : Mme Valentine Tchou-Conraud
- Secrétaire Générale : Mme Karine Leremon
- Adjoint au DASEN : M. Alexis Charré
- Chef de la DOS : M. Thibaut Wachenheim
- Adjoint au chef de la DOS : M. Paul Martins
- Pour CGT Education 42 : M. Dimitri Millefiori
- Pour FO : 0
- Pour SE-UNSA : 3
- Pour SNES-FSU : 5

Heure de début du CSA-SD 2nd degré : 10H00

ORDRE DU JOUR :

- I) DÉCLARATIONS LIMINAIRES
- II) EXPLICATIONS DE L'IA-DASEN POUR LE 2ND DEGRÉ
- III) EXAMEN DES DHG DANS LE 2ND DEGRÉ
- IV) VOTE

I) DÉCLARATIONS LIMINAIRES

- Voir annexe 1 : Déclaration liminaire intersyndicale
- Voir annexe 2 : Déclaration liminaire CGT Educ'Action 2nd degré

VOTE SUR LE PROCÈS-VERBAL :

VOTES	POUR : Unanimité	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-------	------------------	------------	-----------------

Le procès-verbal est définitivement adopté.

II) EXPLICATIONS DE L'IA-DASEN POUR LE 2ND DEGRÉ

QUELQUES CHIFFRES :

Pour le collège, il y a encore une hausse cette année avec 82 élèves de plus. En tout, il y a plus de 26000 élèves pour la rentrée scolaire 2025 au collège. Pour le lycée général et technologique, il y a une baisse de 90 élèves environ, avec une perte de 150 élèves entre 2020 et 2024 (cela viendrait selon M. l'IA-DASEN d'orientations insuffisantes de fin de troisième en direction du LGT). Il y a en tout plus de 13600 élèves. Au lycée professionnel, il y a 78 élèves de plus (environ 5100 élèves en tout). La carte des formations a été

modifiée à une hauteur de 5 ou 6%. En ULIS, il y a 565 élèves, soit une augmentation de 37. En ULIS pro, il y a 83 élèves (pas de hausse).

FOCUS POLITIQUE DÉPARTEMENTALE :

-La 26ème heure de SEGPA en 6ème : 15 heures intégrées dans le financement structure

-3 nouveaux dispositifs ULIS TSA (deux à Saint-Étienne, un dans le Roannais) : 63 heures intégrées ultérieurement

-1 nouveau dispositif UPE2A : 18 heures intégrées ultérieurement

-Un dispositif pour les poly-exclus qui sera piloté par Mme Tchou-Conraud (DAASEN). Ce dispositif va être créé car il y a une inflation des exclusions définitives dans le département (dont 71% concernent des garçons, la plupart sont au collège). L'effectif accueilli n'est pas encore connu. La mise en place de ce dispositif rend nécessaire de définir le mot "poly-exclu" (la DGESCO le définit comme un.e élève ayant été exclu.e deux fois dans la même année). La CGT a rappelé à l'IA-DASEN que la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage (effectifs en hausse, vies scolaires sous-dotées, directions débordées, personnels fatigués...) expliquait certainement cette inflation des exclusions.

-Les groupes de besoins 6ème / 5ème et l'accompagnement à la difficulté scolaire en 4ème / 3ème consomment 846.2 heures. Ils sont beaucoup moins bien financés cette année et les collèges qui ont des bons résultats aux évaluations ont été beaucoup moins bien financés : certains auront même un nombre de groupes équivalent au nombre de classes ! La CGT a donc rappelé que nous sommes contre cette réforme du Choc des Savoirs, qui implique un tri social, et nous avons bien fait remarquer que la réforme n'était même plus financée suffisamment après seulement un an d'application. M. l'IA DASEN a expliqué que les établissements pouvaient toujours financer ces groupes sur leurs marges (remarque OS : donc au détriment des projets existants !).

SUJETS ABORDÉS :

-**Concernant la prépa seconde** (pour accueillir les élèves volontaires, en fait une poignée, qui n'avaient pas eu leur brevet), à laquelle la CGT s'était fortement opposée : elle ferme.

-**Concernant l'EVARS**, M. l'IA-DASEN explique ne pas savoir à ce jour s'il y aura des moyens dédiés. Les annonces de Mme Borne, que la CGT jugeait déjà insuffisantes (deux personnels formés par circonscription du premier degré, un par établissement du second degré), ne sont donc pas budgétées à ce jour...

-**Concernant le gel du Pass Culture**, M. l'IA-DASEN affirme qu'une "expertise" est en cours pour déterminer combien de projets ont été financés et combien ne le seront pas.

-**Concernant les sections euros**, la carte sera arrêtée par M. le Recteur le 21 mars.

-**Concernant l'ULIS TSA**, l'effectif sera de 12 ou 13 enfants, avec seulement un.e AESH (avant, une ouverture d'ULIS conduisait à ce qu'il y ait 4 AESH financé.e.s). L'IA-DASEN ne sait pas encore si les AESH vont recevoir une formation spécifique (remarque OS : l'absence de formation serait inacceptable !).

-**Concernant les HSA**, elles augmentent moins que le nombre d'HP. L'IA-DASEN donne 1.7 HSA par enseignant.e dans la DHG (à part pour les temps partiels de droit). Le taux peut cependant varier selon les établissements selon ces critères : ce qui était fait avant, le taux de consommation d'HSA durant l'année en cours, la présence de post bac, la présence de temps partiels et l'évolution de la DHG. Les HSA peuvent être converties en HP à la demande des personnels de Directions si un établissement souhaite l'inverse en retour.

-**Concernant les HSA non-spécialisées** (celles qui sont gardées dans la DHG pour être transformées en HSE en septembre), elles vaudront cette année 30 HSE (contre 36 auparavant) et ce taux est dégressif. La CGT a demandé le calcul mais celui-ci n'a pas été communiqué (remarque OS : attention de ne pas en garder trop !).

-**Concernant le lycée Jean Monnet**, dont la CGT défend le maintien de la division supprimée par M. l'IA-DASEN (en rappelant que les effectifs vont être quasi dépassés dès la rentrée et que les prévisions d'effectifs fournies sont sous-évaluées), l'institution assure que le proviseur et l'institution sont d'accord sur les chiffres et que d'autres lycées pourront accueillir les élèves que Jean Monnet ne pourra pas recevoir, faute de place.

La CGT a fait remarquer que la fermeture de division est incompréhensible et va dégrader les conditions de travail et d'apprentissages au lycée Jean Monnet.

-Concernant le collège Honoré d'Urfé, que la CGT a défendu maintes fois dans les instances pour trouver des solutions à un bâti scolaire peu adapté et à un sur-effectif global, M. l'IA DASEN assure travailler à un dispositif pour faire diminuer le nombre d'élèves et à une sur-dotation en AED. La Direction va être reçue.

-Concernant le collège Fauriel, les travaux de restructuration complète sont abandonnés au profit de simples travaux de rénovation.

-Concernant le collège Mario Meunier, celui-ci suivrait une tendance baissière à cause d'une démographie en berne sur le territoire. Il n'y aurait selon M. l'IA DASEN aucune fuite vers le privé (qui subit d'ailleurs sur notre département une baisse continue de ses moyens).

-Concernant Antoine Guichard, le collège perd encore plus d'élèves en proportion que Mario Meunier.

Pour connaître exactement les répartitions proposées dans votre établissement, contactez-nous !

42@cgteduc.fr / 0651642689

IV) VOTE

VOTE SUR LA DHG DU SECOND DEGRÉ DANS LA LOIRE :

VOTES	POUR :	CONTRE : CGT, FSU	ABSTENTIONS : UNSA
-------	--------	-------------------	--------------------

ANNEXE 1 : Déclaration liminaire intersyndicale concernant la répression syndicale



Il nous semble impossible de faire nos déclarations liminaires habituelles étant donné les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tient ce CSA-SD. Notre camarade, Patrice Chapat, qui siégeait dans cette instance, ne siège plus aujourd'hui car il a été écarté par l'institution. Il a été littéralement détruit pour avoir défendu, dans le cadre de son rôle de représentant des personnels et syndical, des positions toutes prises en amont collectivement. C'est pour ces raisons que nous avons décidé de lire cette déclaration commune intersyndicale :

Le 19 décembre, nous avons appris avec stupeur et indignation la sanction inique prononcée à l'encontre de Patrice Chapat, professeur au lycée Etienne Mimard, élu au Conseil d'Administration de son établissement, militant engagé dans la CGT Educ'Action 42 et surtout membre de l'instance qui se réunit aujourd'hui.

Nous dénonçons une sanction injuste.

L'Institution ne lui reproche aucunement sa posture professionnelle ou sa relation aux élèves et aux parents, bien au contraire.

D'une part tous les parents élus au Conseil d'Administration de son lycée se sont regroupés pour le soutenir et plus d'une dizaine ont témoigné à l'écrit pour décrire un professeur « qui a toujours œuvré sans compter ses heures », « pour le bien des élèves, notamment ceux en grande difficulté ». La FCPE Loire lui a apporté un soutien inconditionnel des parents depuis le début de l'affaire.

D'autre part, les deux anciens proviseur.e.s du lycée professionnel Etienne Mimard (couvrant la période allant de 2008 à 2022, soit 15 ans) ont apporté des témoignages le décrivant comme « quelqu'un qui s'est investi et engagé auprès des élèves, des familles et des collègues depuis de très nombreuses années », « attentif aux élèves les plus défavorisés pour une recherche de solutions et d'accompagnements ». Ils et elles soulignent également qu'il est « à l'écoute de toutes les familles mais particulièrement actif avec celles dans le besoin ».

La sanction est d'autant plus injuste qu'elle démontre, autant par sa sévérité que par la manière dont elle a été infligée, une différence de traitement caractérisée selon les personnels accusés. Tant de personnels dans notre Académie souhaiteraient voir l'institution agir aussi rapidement quand ils subissent de la part de leur Direction ou de leurs collègues bien plus de torts que M. Chapat n'en aura jamais faits à son chef d'établissement.

Nous dénonçons une sanction soudaine et inattendue.

Patrice Chapat n'avait jamais reçu de la part de l'institution la moindre mise en garde ou le moindre avertissement écrit, ni même oral, pour un comportement qui aurait été jugé inapproprié dans ses mandats syndicaux. Le seul échange avec l'institution a été une médiation au rectorat à la demande de la section syndicale en février 2024, suite à laquelle plus aucun élément n'a été relevé dans le dossier disciplinaire. Patrice Chapat, tout comme son collègue et camarade Sylvain Therrat, ont toujours accepté et même demandé le dialogue avec l'institution pour trouver des issues favorables aux problèmes rencontrés dans leur établissement.

Nous dénonçons une sanction disproportionnée.

La lettre reçue par nos collègues ne mentionne aucun texte de loi, aucun article du code de l'éducation, aucun arrêté qui pourrait appuyer la décision de l'institution. En effet M. Chapat s'est toujours conformé aux textes qui régissent le fonctionnement de l'Éducation Nationale. Il a même défendu, à de très nombreuses reprises, le cadre réglementaire quand celui-ci était mis à mal par la Direction de son établissement.

Nous dénonçons une décision brutale

Devons-nous également rappeler la violence avec laquelle la sanction a été communiquée à notre collègue ? Après une CAPA disciplinaire de plus de 9 heures et un mois d'attente, M. Chapat a été convoqué par son nouveau chef d'établissement le lundi 16 décembre pour recevoir un courrier en main propre lui indiquant son éventuelle sanction. Il a en réalité reçu une convocation, lui ordonnant de se rendre 72 heures plus tard à la DSDEN, en présence de M. l'IA-DASEN et d'une représentante du rectorat. Dernière étape du jeu de piste, Monsieur Dickelé lui a remis un courrier sans lui indiquer de vive voix la sanction. Vincent Nodin (co-secrétaire académique du syndicat qui l'accompagnait) et Patrice Chapat ont dû éprouver le courrier seuls pour connaître le verdict. Ce dernier a alors fait un malaise, nécessitant son transfert aux urgences.

Comme l'ont rappelé ses deux anciens proviseurs, bien que l'institution ait décidé d'ignorer complètement leur parole, M. Chapat faisait partie de ces personnels qui croient profondément en l'École publique républicaine. Il n'a jamais compté ni ses heures, ni son énergie, pour défendre ces valeurs, sans attendre en retour autre chose que le sentiment d'avoir bien fait son travail. Du jour au lendemain, son institution le désavoue complètement. Notre collègue est aujourd'hui détruit, dans un état psychologique dramatique. L'institution ne pouvait ignorer les conséquences de cette sanction aussi injuste que soudaine, aussi disproportionnée que brutale.

Il semblerait que M. Le Recteur ait voulu faire un exemple avec Patrice Chapat, mais aussi avec son collègue, Sylvain Therrat. Ce professeur du lycée professionnel Mimard, également élu au Conseil d'Administration et militant de la CGT Educ'Action 42, a lui aussi reçu une lettre lui annonçant un blâme sans parvenir à citer une seule fois une action répréhensible dont il se serait rendu coupable.

Doit-on comprendre que l'on entrerait dans une nouvelle ère, où aucun reproche ne doit être adressé à un personnel de direction, même lorsque celui-ci est hors du cadre réglementaire ? Doit-on collectivement, nous représentantes et représentants syndicaux, comprendre que notre institution ne souhaite plus dialoguer avec nous mais nous empêcher de nous exprimer par tous les moyens possibles ? Les libertés syndicales sont des libertés fondamentales, protégées par la constitution de notre République. Les attaquer en poursuivant injustement ceux qui les font vivre au quotidien jette l'opprobre sur notre Institution.

- Nous exigeons le retrait des sanctions prononcées contre M. Chapat et M. Therrat
- Nous exigeons le rétablissement de M. Chapat dans son poste au lycée Etienne Mimard.

ANNEXE 2 : Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action 42 / 2nd degré



Bonjour à tous,

LA CGT Educ'Action ne peut que se « réjouir » du retour en arrière par rapport à la saignée annoncée sous le mandat Barnier et donc de l'abandon de la suppression des 4000 postes. Nous rappelons néanmoins que nous continuons d'exiger des **créations massives de postes dans tous les métiers de l'Éducation Nationale, préalable à toute amélioration possible du service public d'éducation qui est en train de prendre le chemin mortifère de l'Hôpital public.**

Une création massive de postes permettrait de mieux accompagner les élèves, notamment en faisant baisser les effectifs par classe. Les cibles d'effectifs par classe visées par l'institution sont en effet bien trop élevées. Cela dégrade les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail des personnels. Fatigue, stress, problèmes de discipline accentués par des vies scolaires bien souvent sous-dotées et des directions débordées par la multiplication des tâches à effectuer, sont le lot quotidien de nos collègues.

Des collègues dont la santé ne va pouvoir que se dégrader si nous n'arrivons pas à obtenir le retrait de mesures délétères telles que la retraite à 64 ans et la baisse des indemnités lors des arrêts maladie. **Nous exigeons la retraite à 60 ans, le maintien du niveau des indemnités maladie et l'abandon du jour de carence.**

Nous continuons par ailleurs de dénoncer les inégalités entre les personnels de l'Éducation nationale et de revendiquer **une prime REP/REP+ équivalente pour les enseignant.e.s, les AESH et les AED.**

Les récentes annonces de notre ministre indiquent clairement la poursuite de la politique menée depuis 7 ans et le maintien de quasi toutes les mesures du Choc des Savoirs alors qu'elles sont rejetées en bloc par les personnels et les parents qui refusent le tri social qu'elles induisent. Si nous actons la suppression du DNB, couperet pour accéder au lycée, toutes les autres mesures sont maintenues, en étant parfois de moins en moins financées, comme le sont les groupes de besoin cette année. **Nous continuerons donc d'exiger l'abandon du Choc des Savoirs, mais également du Pacte** qui pousse nos collègues sous-payé-e-s et épuisé-e-s à travailler plus pour toucher une prime défiscalisée et désocialisée. **La CGT Educ'Action exige des hausses de salaires indiciaires** pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels d'éducation tout en alimentant le budget de la Protection Sociale !

Nous regrettons encore que le maigre financement auquel l'Éducation Nationale consent soit toujours focalisé sur les prétendus "fondamentaux" (groupes de besoins et aide à la difficulté scolaire financée de manière peu transparente en 4^{ème} et 3^{ème}), au détriment des autres enseignements (suppression de la technologie en 6^{ème}) : toutes les matières se valent et toutes concourent à la formation de citoyen-e-s éclairé-e-s.

Nous avons appris la semaine dernière que la part collective du **Pass Culture** a été bloquée et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors même que les personnels travaillent depuis des mois avec les professionnel-le-s de la culture et de diverses associations pour organiser des sorties ou faire venir des artistes dans les lycées et les collèges. Les équipes ont été totalement prises au dépourvu et mises devant le fait accompli. Faire de la culture la variable d'ajustement du ministère pour faire des économies n'est pas acceptable ! Nous craignons qu'encore une fois les élèves issu-e-s de l'E.P. soient les premier-e-s à pâtir de ces décisions, leurs parents ne pouvant pas toujours compenser financièrement ce désengagement de l'E.N. . Dans la période actuelle, marquée par la montée de l'extrême droite, il nous semble extrêmement dangereux de priver les futur-e-s citoyen-e-s de l'accès à la culture. **Notre projet d'École est celui d'une École émancipatrice et nous exigeons pour cela un budget suffisant pour le financement intégral de l'accès à la culture pour tous-tes les élèves.**

Il y a quelques jours, le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est paru au Bulletin Officiel. La CGT Educ'Action accueille favorablement ces nouveaux programmes, essentiels pour participer à l'éradication des violences de genre et à la construction d'une société égalitaire. Si nous nous félicitons de voir réintégrées, grâce au travail des syndicats en CSE, certaines notions comme l'intersexuation, l'homophobie, les violences conjugales et les féminicides, nous dénonçons l'effacement de la transphobie, les droits des personnes trans étant attaqués en ce moment même dans de nombreux pays, dont le nôtre. **La CGT Educ'Action rappelle aussi à l'institution que pour être efficace, l'EVARS nécessite des moyens dédiés.** Un personnel formé dans chaque collège et lycée ne suffit pas pour

assurer trois heures par an et par élève : cette mesure insuffisante est en plus défavorable à l'éducation prioritaire. La CGT Educ'Action demande plus de personnels formés, des formations de qualité co-construites avec les associations, ainsi que des moyens financiers pour rémunérer correctement les intervenant-e-s.

Nous défendons le même projet concernant **l'éducation au développement durable**, sous financée et déployée aujourd'hui dans trop peu d'établissements. L'Éducation Nationale doit enfin prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la faim, contre la pauvreté et contre toutes les inégalités.

Demain, mardi 11 février 2025, marquera l'anniversaire des vingt ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Pourtant, force est de constater que pour le ministère de l'Éducation nationale, l'inclusion en milieu scolaire des enfants en situation de handicap se conjugue toujours selon deux principaux critères : un budget alloué le plus faible possible et une autosatisfaction communiquée à outrance. La réalité pour les Accompagnant-e-s et par ricochet pour les élèves en situation de handicap est souvent tout autre : refus d'un statut pour les AESH, salaires indignes (en dessous du seuil de pauvreté) et grille indiciaire ne permettant qu'une augmentation de 20€ tous les 3 ans, surcharge de travail avec la généralisation de la mutualisation de l'accompagnement, de plus en plus d'élèves accompagnés seulement 2h par semaine... Nous actons la création de 2000 ETP d'AESH au niveau national. C'est un premier pas positif à mettre au crédit de la mobilisation des personnels du jeudi 16 janvier, mais nous attendons de voir la réalité de sa mise en œuvre vu le manque d'attractivité du métier d'AESH et le taux de démission chez ces personnels.

Dans ces conditions nous ne comprenons pas la création de 3 PAS sur le département, alors que cela ne correspond même pas à une demande de Monsieur le Recteur lors du CSA académique du 27 janvier. En effet les PAS vont d'une part dégrader les conditions de travail des AESH (qui pourraient être affecté-e-s sur une zone et un nombre d'établissements deux fois plus importants) et d'autre part modifier les modalités d'attribution des aménagements pour les EBEP, des personnels EN pouvant proposer des aménagements à la place de la MDPH. Les parents d'élèves qui ne maîtrisent pas les codes et les longues démarches MDPH se verront proposer du saupoudrage ou des tablettes...

La CGT Educ'Action revendique un statut de catégorie B avec des ORS permettant un temps plein pour 24h de suivi élève pour les AESH, mais aussi une amélioration des conditions de travail, ce qui passe par l'abandon définitif des PAS.

En lycée professionnel, nous nous opposons à la réforme Macron qui supprime 170 heures de cours sur les trois années de formation. De plus, nous considérons que la dérégulation de l'année de Terminale se caractérise par la mise en place d'un calendrier démentiel. En effet, les épreuves ponctuelles terminales du bac professionnel sont avancées à mi-mai, suivies d'un parcours différencié d'un mois et demi. Les CCF devront être terminés début mai. Sans aucun aménagement de programme, il s'agit en définitive de faire plus avec moins de temps ! Le rythme d'apprentissage imposé à nos élèves est un non-sens pédagogique. De plus, la dérégulation de l'année de Terminale ne tient compte ni du fonctionnement, ni de l'organisation des lycées professionnels. En effet, alors que trouver un stage devient compliqué, la concentration de tous les départs au mois de juin (1ère CAP, 2nde et 1ère pro, 2nde GT) va constituer un goulot d'étranglement. **Ce n'est pas de plus de temps en entreprises dont nos élèves ont besoin mais de plus et de mieux d'École !**

La mise en place des « parcours différenciés », renvoyée à l'autonomie des établissements, va engendrer une désorganisation dans le travail des équipes pédagogiques et des vies scolaires. Les nouvelles missions qui incombent aux enseignants et s'ajoutent à celles qu'ils font déjà, ne sont pas définies : c'est anxiogène et générateur de stress pour tous les personnels. Cette volonté de désorganiser les services est un puissant levier d'annualisation du temps de travail et une attaque supplémentaire contre les ORS et le statut des PLP. C'est pourquoi **la CGT revendique un maintien des emplois du temps et des VS lors des six semaines du parcours différencié.**

Alors que mardi 14 janvier, le premier ministre François Bayrou a reconnu lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale au sujet de Parcours sup que « très tôt les choses se jouent, trop tôt pour ceux qui n'appartiennent pas aux milieux les plus favorisés » avant de se lancer dans une métaphore de jardinage ; dès le lendemain, le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste a affirmé sa volonté « de réduire tous les stress qui peuvent être générés par l'outil, par le calendrier ». **La CGT Educ'action dénonce depuis la création de Parcoursup la précocité des choix demandés aux élèves de seconde.** Ce processus génère un stress important et induit une logique scolaire qui fragilise les apprentissages. Parcoursup n'est pas simplement un outil d'aide à l'orientation, mais un outil créé pour une sélection opaque qui dépend en partie de l'établissement d'origine des élèves. Cette mise en concurrence généralisée des élèves vise à masquer la pénurie de places dans le supérieur et ne permet pas l'accès à une filière choisie. Quand plus de 20% des néobachelier-es ne trouvent pas de place dans le supérieur, le tri social se renforce. Au-delà des orientations subies, les enfants de classes populaires, qui ont déjà tendance à surestimer les obstacles liés aux études supérieures, sont poussé-e-s à abandonner la poursuite d'études ou à se tourner vers les

filières d'enseignement privées : le nombre d'étudiant-e-s dans le privé a augmenté de 70 % en douze ans, contre seulement 15 % dans le public. Le vrai problème est donc l'absence de places dans l'enseignement supérieur public.

La CGT Educ'Action revendique donc l'abandon de Parcoursup et de la sélection à l'université ainsi que la création de places dans l'enseignement supérieur permettant une orientation réellement choisie par les élèves.

Enfin nous terminerons cette déclaration en remerciant toutes les organisations syndicales qui nous ont apporté un soutien infaillible concernant l'affaire Chapat et Therrat. Il s'agit non seulement de défendre des personnels victimes de sanctions injustes mais surtout de défendre la liberté d'expression des représentants du personnel et plus largement la nécessité d'un vrai dialogue social dans notre institution.

Lors du CSA ministériel du vendredi 17 janvier, **la CGT Educ'Action, la FSU, SUD éducation et la FNEC-FP FO ont interpellé la ministre de l'éducation sur le cas de nos collègues**, elle a répondu qu'elle se renseignait sur cette affaire.

Le conseiller social a été relancé fin janvier par nos organisations.

Nous réaffirmons avec autant d'émotion que de conviction que nous ne nous résignerons pas tant que nous n'aurons pas obtenu le retrait de ces sanctions injustes et le rétablissement de M Chapat sur son poste.

Merci pour votre écoute.